



Retraite au Priuré Saint Thomas - ÉPERNON
En Eure et Loir, à 80 km de Paris
Du mardi 8 mai au soir au samedi 12 mai après-midi 2018



Chers Kriyavans,

Une retraite de Kriya Yoga est organisée : du mardi soir 8 mai au samedi midi 12 mai 2018 avec
Yogacharya Claudia Cremers & Swami Mangalananda

C'est une belle occasion de méditer dans un lieu calme, invitant au silence et pour davantage de paix intérieure.

L'hébergement comprend :

- 4 nuits (draps fournis) avec petits - déjeuners, déjeuners et dîners végétariens ;
- les chambres sont en majorité des chambres seules (16 places), des chambres à 2 lits (20 places) et également, un dortoir de 4 lits et un dortoir de 5 lits.

Montant demandé :

Retraite complète : 4 jours - 310 € / personne

Retraite partielle : 3 jours - 256 € (la nuit valide la demi-journée précédente et le repas du midi suivant)

2 jours - 202 €

1 jour - 148 €

Rappel : si vous ne l'avez pas encore versée : compter en plus l'adhésion de 12 € pour 2018 (chèque séparé).

Initiations :

K1 : 150 € + 150€ + Adhésion de 12 € (conférence *obligatoire* le mardi soir)

K2 : 200 € + 200€ + Adhésion de 12 €

Informations importantes :

À noter : priorité est donnée aux Kriyavans s'inscrivant pour la retraite entière. Pourquoi ?

--> Car le prix de la retraite est calculé en fonction de jours complets, afin d'en minimiser le coût.

Le nombre de places est limité à 48 personnes maximum.

Les inscriptions s'effectuent au fur et à mesure, et lorsque le nombre de participants maximum est atteint, une information est transmise sur le site *institut de Kriya Yoga* www.kriya.asso.fr pour informer les Kriyavans que la retraite est complète.

Modalités d'inscription :

Les Kriyavans sont invités à s'inscrire selon les modalités suivantes proposées :

Retraite complète

- 1) Envoyer 3 chèques :
 - 1 chèque de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé) - encaissé dès l'inscription à la réception du chèque ;
 - 2 chèques de 105 € joints à l'inscription, dans la même enveloppe. Vous pouvez indiquer au verso, quel mois chacun des 2 chèques doit être encaissé. Permettant d'étaler le paiement.
- 2) Payer par virement bancaire en 3 fois :
 - 1 premier virement de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé)
 - 2 virements de 105 € à effectuer avant le 8 mai.
- 3) Régler les 310 € en une seule fois, par chèque ou par virement bancaire. Dans tous les cas, 100 € servent d'acompte non remboursable.

Retraite partielle

- 4) Envoyer 3 chèques :
 - 1 chèque de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé) - encaissé dès l'inscription à la réception du chèque ;
 - 2 chèques, du montant restant, joints à l'inscription, dans la même enveloppe. Vous pouvez indiquer au verso, quel mois chacun des 2 chèques doit être encaissé. Ceci vous permettant d'étaler le paiement.
- 5) Payer par virement bancaire en 3 fois :
 - 1 premier virement de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé)
 - 2 virements du montant restant à effectuer avant le 8 mai.
- 6) Régler le montant en une seule fois, par chèque ou par virement bancaire. Dans tous les cas, 100 € servent d'acompte, non remboursable.

Initiations

Les personnes désireuses de se faire initier au KY 1 viennent **à la conférence du mercredi soir 9 mai afin de demander à être initiées le jeudi 10 mai au matin** → voir modalités dans le formulaire d'inscription.

Pour toutes demandes de renseignement écrire à : institkriya@yahoo.fr

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

Nicole Chaudet, Trésorière IKY
2, impasse du pont de pierre
72530 - Yvré l'Évêque

☎ 02 43 89 44 18

Retraite au Prieuré Saint Thomas - ÉPERNON

Du mardi 8 mai, au soir, au samedi 12 mai après déjeuner 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :	Prénom :		
Adresse mail :			
N° téléphone :			
 Je m'inscris à la retraite organisée au Prieuré St Thomas, du 8 mai au 12 mai*			
Retraite complète (en priorité)			
1 chèque de 310 € <i>cocher</i>	3 chèques de 100 - 105 et 105 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 310€ <i>cocher</i>	3 virements bancaires de 100 - 105 et 105€ <i>cocher</i>
Retraite partielle			
3 jours - 256 € <i>J'arrive le :</i>	1 chèque d'acompte de 100 € 2 chèques du montant restant <i>cocher</i>	1 seul chèque du montant total <i>cocher</i>	
2 jours - 202 € <i>J'arrive le :</i>	1 chèque d'acompte de 100 € 2 chèques du montant restant <i>cocher</i>	1 seul chèque du montant total <i>cocher</i>	
1 jour - 148 € <i>J'arrive le :</i>	1 chèque d'acompte de 100 € 2 chèques du montant restant <i>cocher</i>	1 seul chèque du montant total <i>cocher</i>	
*J'ai bien noté que 100 € correspondent à un acompte. Il me garantit une place et permet à IKY de couvrir les frais engagés. Si désistement, l'Institut ne me le rembourse pas, afin de lisser les frais engagés pour le Centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires. – L'adhésion de 12 €, en plus, au titre de l'année 2018 est obligatoire.			
Initiations			
K1 : retraite à partir du mercredi soir 9 mai <i>(conférence obligatoire le mercredi soir - initiation le jeudi matin 10 mai) = 312 €</i>	150 € + (1 chèque d'acompte de 50€ et 1 chèque de 100 € à envoyer) <i>cocher</i>	150€ + (à donner sur place en espèces)	Adhésion de 12 € <i>cocher</i>
K2 : retraite complète à partir du mardi soir	200 € + (1 chèque d'acompte de 100 € et 2 chèques de 50 € à envoyer) <i>cocher</i>	200€ + (à donner sur place en espèces)	Adhésion de 12 € <i>cocher</i>
 Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour les repas étant effectués à l'avance).			
Mon message :			

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

Nicole Chaudet, Trésorière IKY
2, impasse du pont de pierre
72530 - Yvré l'Évêque

☎ 02 43 89 44 18